



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

Nombre de Conseillers en exercice :

Inscrits : 34
Présents : 27
Votants : 29

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DURRENS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2018

Présents : Mesdames et Messieurs ALLAIN Fabrice, BILLY Stéphanie, CALARD Isabelle, CHIRON Yannick, DUCARNE Vincent, DURRENS Alain, FERRER Jean-Bernard, FOUCAULT Carlos, GAUDICHON Stéphanie, HERAULT Marie-Claude, JOSSO Patricia, LAMBOUR Jean-Michel, LECUYER Carole, LOUERAT Stéphanie, LOUERAT Georges, MARTIN Eric, MORTEAU Geneviève, MOUSSET Damien, PIRAUD Laurent, RONCIN Fabrice, ROUSSELEAU Joël, SPANO Ange, SUPIOT Frédéric, THABARD Chantal, YDE Hervé, CHIFFOLEAU Angélique, JOSNIN François.

Procurations : Mesdames et Messieurs ROLLAND Guillaume à FERRER Jean-Bernard et VERON Sylvie à LECUYER Carole.

Absents : Mesdames et Messieurs GUILLOU Jean-Philippe, RITZ Vincent, BEILLEVERT Yannis, BLANCHARD Jérôme, BOURIC Serge.

Secrétaire de séance : Madame CHIFFOLEAU Angélique

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018.

Patricia JOSSO « Il y a une erreur sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet dernier au point 11. Il est écrit 15 juin au 31 août pour les tarifs de la bibliothèque alors que nous avons voté 15 juin-15 septembre. »

Le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 19 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, pour information, des décisions prises par lui, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil.

| | | | | |
|--------|------------|--|-------------------|------------|
| 18-066 | 25/09/2018 | Mission reconnaissance réseaux FRY | ADRE Réseaux | 3 910,00 € |
| 18-067 | 02/10/2018 | Mission reconnaissance réseaux BGF | ADRE Réseaux | 2 140,00 € |
| 18-068 | 02/10/2018 | Etude géotechnique Extension Jalberges | ECR Environnement | 4 788,00 € |
| 18-069 | 03/10/2018 | Enherbement cimetière | KABELIS | 2 347,10 € |
| 18-070 | 08/10/2018 | Acquisition et pose de 3 VPI | Studio L'Arsene | 5 060,49 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

3. MARCHE PUBLIC : REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT FRESNAY-EN-RETZ

Alain DURRENS présente le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement pour la rue du champ de Foire, la rue des cités, l'allée du petit bois, la rue du calvaire et la rue de Pornic. Le début des travaux est prévu en début d'année 2019. Il s'agit de travaux par chemisage.

La subvention DETR qui a été demandée va être proratisée en fonction du nouveau coût des travaux. De plus une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne va être demandée.

Estimations du marché :

- Lot 1 « travaux de réhabilitation » : 212 009 € HT.
- Lot 2 « Essai préalable à la réception » : 8 632.40 € HT

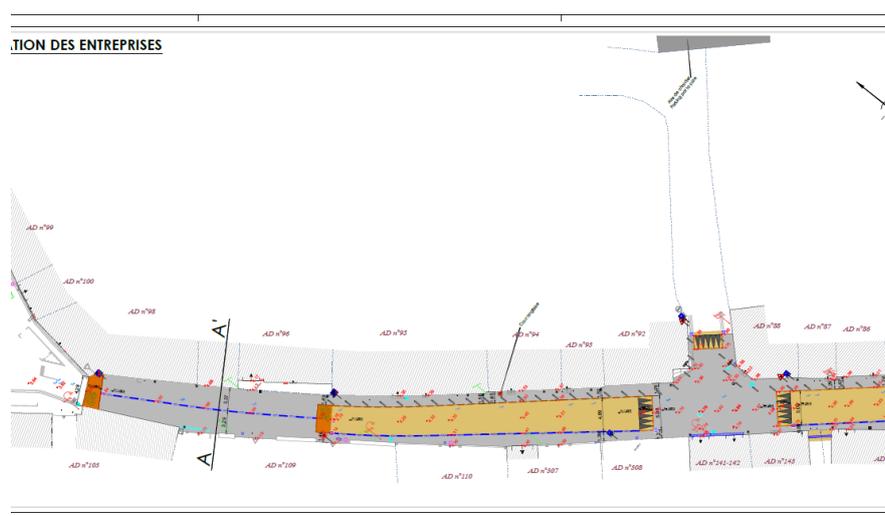
| | |
|--|--------------|
| DETR | 55 250.00€ |
| Agence Régionale de l'eau Loire Bretagne | 66 192.42€ |
| Commune (autofinancement) | 99 198.98 € |
| Coût total du projet HT | 220 641.40 € |

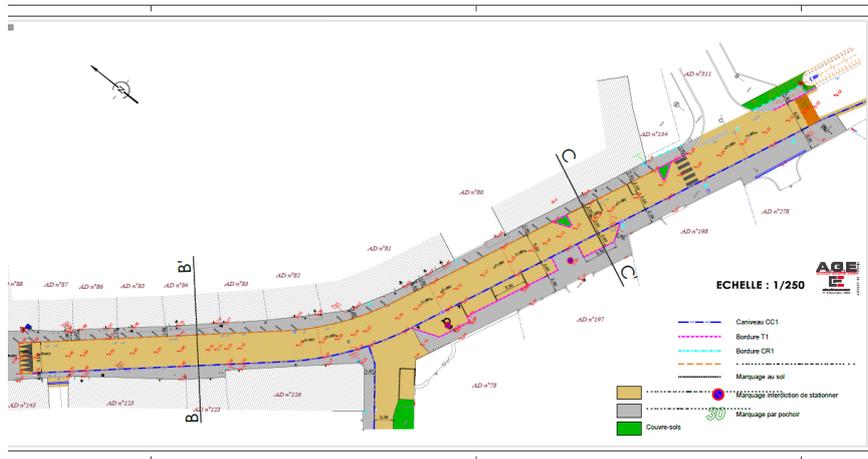
Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *VALIDE le dossier de consultation des entreprises pour un estimatif total de travaux de 220 641.40 €*
- *SOLLICITE une subvention auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne pour ces travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées selon le plan de financement cité plus haut*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.*

4. MARCHE PUBLIC: AMENAGEMENT RUE DE LA BARRIERE

Alain DURRENS présente le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour les travaux d'aménagement de la rue de la Barrière.





Estimation du marché : 167 000 € HT

Le Conseil Municipal, après délibéré, avec une abstention de CHIFFOLEAU Angélique et 28 voix pour

- *VALIDE le dossier de consultation des entreprises pour un montant estimatif de 167 000 €HT*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.*

5. INTERCOMMUNALITE : RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE SUD RETZ ATLANTIQUE (CCSRA) ET DEMANDE D'ADHESION A PORNIC AGGLO

Depuis de nombreux mois maintenant, les élus du bureau municipal de Villeneuve en Retz réfléchissent au rattachement de notre commune à Pornic Agglo Pays de Retz.

Cette réflexion est nourrie par plusieurs axes de développement que nos deux structures partagent ou ont partagé depuis de nombreuses années :

- ✚ ***le positionnement géographique*** : notre rattachement formerait une continuité territoriale de Pornic à la Vendée et installerait Pornic Agglo comme l'intercommunalité littorale unique au sud-ouest de la Loire-Atlantique,
- ✚ ***les problématiques environnementales*** liées au ***Marais Breton***,
- ✚ ***le développement touristique*** de la ***côte de Jade***,
- ✚ ***des programmes d'aménagement et de prévention des risques communs*** (PAPI, PPRL Baie de Bourgneuf Nord)
- ✚ ***le syndicat de transports scolaires Sud Loire Océan***, repris par la CC Cœur Pays de Retz puis Pornic Agglo lors de la fusion de vos deux entités,
- ✚ ***le syndicat d'assainissement*** repris par Pornic Agglo en 2014,
- ✚ ***le SIVOM Bourgneuf – Les Moutiers***.
- ✚ ***Le même arrondissement préfectoral (Saint-Nazaire)***

Ainsi, en raison de l'appartenance de la commune de Villeneuve en Retz à l'aire d'influence de l'agglomération de Pornic, à notre proximité territoriale, à notre volonté de faire participer nos habitants aux politiques majeures de Pornic Agglo et convaincus que leurs compétences et leur politique de solidarité financière sont porteuses d'avenir pour notre commune, notre conseil municipal a décidé de s'inscrire dans le projet de développement de Pornic Agglo.

En vertu de l'article L5214-26 du CGCT d'une part et L5211-18 d'autre part, le conseil municipal envisage donc le retrait de la commune de Villeneuve-en-Retz de la communauté de communes Sud Retz Atlantique et son adhésion à Pornic Agglo.

Le Conseil Municipal, après délibéré, avec 2 abstentions de JOSNIN François et LAMBOUR Jean-Michel et 27 voix Pour.

- *DEMANDE le retrait de la commune, de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique à compter du 31/12/2019 inclus,*
- *DEMANDE son rattachement à la Communauté d'agglomérations Pornic Agglo à compter du 01/01/2020 inclus,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.*

6. AFFAIRES DIVERSES:



Prochaines réunions

- Conseil Municipal le 15 novembre 2018

Le Conseil Municipal est clos à 21h15